



## ASSISTANT DENTAIRE

L'assistant dentaire est le collaborateur du chirurgien-dentiste. Il le seconde pendant les consultations, prépare les instruments, nettoie, stérilise et range le matériel spécifique après chaque intervention, développe les radios. Il peut également préparer les amalgames, les ciments pour sceller une couronne et les matériaux pour prendre les empreintes. C'est lui qui fixe les rendez-vous, tient à jour les dossiers des patients, assure la liaison avec le laboratoire de prothèses dentaires, gère les stocks de fournitures et de médicaments et renouvelle les commandes.

Il est également associé à l'éducation des patients en matière d'hygiène bucco-dentaire.

### ACTIVITÉS PRINCIPALES

#### Assistance du praticien dans la réalisation des soins

- Préparer l'environnement adapté aux soins à réaliser
- Installer le patient
- Préparer les matériaux, produits et matériels nécessaires aux soins
- Mettre à disposition, présenter et manipuler les instruments, produits, matériels et autres dispositifs médicaux
- Assister le praticien dans ses activités techniques au fauteuil.

#### Entretien de l'environnement de soins, des matériels liés aux activités et gestion du risque infectieux

- Entretien de la salle de stérilisation et la salle de soins
- Traiter les matériels et dispositifs médicaux
- Prendre en charge de la chaîne de stérilisation et effectuer les différentes étapes nécessaires à la continuité des soins
- Contrôler, conditionner et ranger les matériels, matériaux, produits et dispositifs médicaux;
- Gérer les stocks de matériels, matériaux et produits
- Trier et éliminer les déchets
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des procédures de gestion du risque infectieux

## Accueil et communication auprès du patient

- Accueillir les patients
- Identifier les urgences et demandes des patients
- Organiser l'espace d'accueil
- Informer le patient sur la structure de soins

## Gestion et suivi du dossier patient

- Prendre les rendez-vous
- Identifier les urgences
- Gérer l'agenda
- Créer et suivre le dossier administratif et le dossier médical du patient
- Saisir les actes
- Préparer les documents et informations nécessaires à la prise en charge du patient
- Informer le patient sur les modalités de prise en charge des soins
- Préparer les feuilles de soins
- Encaisser les honoraires

## Informations et éducation des patients dans le champ de la santé bucco-dentaire

- Conduire d'un entretien d'éducation à la santé bucco-dentaire
- Informer et conseiller le patient dans le domaine de l'éducation à la santé et de l'hygiène bucco-dentaire
- Contribuer à l'élaboration de documents d'information à la santé bucco-dentaire et au suivi de l'observance du patient ;
- Expliquer les modalités nécessaires à la réalisation du soin et de son suivi

## Recueil, transmission des informations et mise en œuvre de la traçabilité, dans le cadre de la structure de soins

- Transmettre les informations sur les soins, observations et mesures réalisées, au sein de la structure de soins
- Transmettre les informations lors des réunions
- Contribuer à la coordination des soins des patients
- Préparer les documents nécessaires aux autres professionnels de santé
- Réaliser la coordination et traçabilité avec les laboratoires de prothèse.

---

## VOIE D'ACCÈS

Seul les personnes titulaires du titre d'assistant dentaire, délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle peuvent exercer la profession d'assistant dentaire (article L. 4393-9 du code de la santé publique). La formation au titre d'assistant dentaire dure 18 mois. Elle peut se faire dans le cadre d'un contrat d'apprentissage avec un cabinet dentaire ou stomatologique libéral ou avec un centre de santé, une maison de santé pluridisciplinaire, un pôle de santé, un établissement de santé ou centre de soins assurant un service d'odontologie ou de stomatologie ou de chirurgie maxillo-faciale.

Les personnes en poste dans une des structures précitées peuvent également faire la formation dans le cadre de la formation continue. La formation comporte 1878 heures d'enseignement dont 343 heures de formation théorique et 1535 heures de formation pratique. Elle est composée de 8 unités d'enseignement qui se déroulent en centre de formation. Plusieurs diplômes permettent de bénéficier d'une dispense partielle du parcours de formation. Il est également possible d'accéder au titre dans le cadre d'une VAE. L'accès à la formation suppose de remplir deux conditions :

- avoir plus de 18 ans ;
  - justifier d'un titre ou d'un diplôme de niveau V.
-

## EVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'évolution professionnelle de l'assistant dentaire tient à l'élargissement du niveau des responsabilités administratives qui lui sont confiées. Cet élargissement peut aller jusqu'à un rôle de coordination générale du cabinet et de ses équipes à travers le pilotage du planning. L'assistant dentaire peut se voir confier la responsabilité pour :

- l'achat des fournitures et matériels médicaux et bureautiques ;
- la mise à jour des protocoles administratifs et techniques relatifs au travail des assistants dentaires et autres personnels ;
- les encaissements et factures.